

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER À 18h30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le 1^{er} février 2024, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 26 janvier 2024.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, M. Xavier BELART, Mme Virginie BIROCHEAU (à partir de 18h35), Mme Cyrielle BOUISSET, M. Bruno BREHON, Mme Christine CARLESSO, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Patrick FRANÇOIS, M. Alexandre GUENFICI, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, Mme Stéphanie KAISER, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA, M. Yves PENET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Florian ROBIN, M. Yann RUDENT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Viviane THIVENT, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES (à Mme Sophie PONS-PELOFY), Mme Anne-Marie BRETTE (à Mme Évelyne RAPINAT), M. Julien CALMON (à M. Jacques PAIRO), M. Guy CLERGUE (à Mme Yamina ABED), Mme Sylvie COUSIN (à M. Claude LEBESSOU), M. Vincenzo GIARDINA (à Mme Sylvie ALAUX), Mme Rabiye MONTÖR (à M. Jean-Paul CESAR), Mme Marie-Christine PINET (à Mme Stéphanie KAISER)

Absents excusés :

Mme Virginie BIROCHEAU (jusqu'à 18h35), M. Jean-François DARAUD, Mme Milanka PETROVIC

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023.....	4
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	4
3 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE AU CCAS	7
4 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE AU PROFIT DU CCAS (MISSION DPO).....	7
5 - RESSOURCES HUMAINES - PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT AU PROFIT DES AGENTS DE LA VILLE DE NARBONNE	7
6 - COMMANDE PUBLIQUE – AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DE L'ESPACE CULTUREL, SPORTIF ET ÉCONOMIQUE DÉNOMMÉ NARBONNE ARENA.....	10
7 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR LA SENSIBILISATION À LA PRÉSENCE DU CYCLE DE L'EAU DANS LA VILLE.....	11
8 - FINANCES - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ASSOCIATIONS ARAN (ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DE L'ANTENNE DE NARBONNE) ET ADEN (ASSOCIATION DURABLE DES ÉTUDIANTS NARBONNAIS).....	12
9 - FONCIER - ACQUISITION DE LA PARCELLE CI N° 495 - GIRATOIRE DE MALARD	13
10 - FONCIER - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE CRABIT	13
11 - FONCIER – AVENANT BAIL RURAL – M. FABRE	14
12 - FONCIER - BILAN DES MUTATIONS 2023.....	14
13 - FONCIER - DÉNOMINATION DE VOIES ET GIRATOIRES	15
14 - RÉGIES - DÉPLACEMENT MARCHÉS DE PLEIN VENT À L'OCCASION DU SALON DU LIVRE 2024..	15
15 - RÉGIES - SUPPRESSION MARCHÉ DE PLEIN VENT DU JEUDI 16 MAI 2024.....	15
16 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GÉPU) - CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LA MANIPULATION DES VANNES MARTELLIÈRES PAR LA COMMUNE DE NARBONNE.....	16
17 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNE DE NARBONNE - DGF 2024	16
18 - TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - LUTTE CONTRE LA CABANISATION - PARTENARIAT AVEC LA SAFER	17
20 - ANIMAL DANS LA VILLE - ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION ARDA (ASSOCIATION POUR LES RESPECTS DES DROITS DES ANIMAUX).....	18
21 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSION D'UN VÉHICULE - CITROËN C5X	18

La séance est ouverte à 18h30

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Olivier DE PECO – DGA, M. Lucas BRUN et Mme Dorothee CANTONI – Direction du Cabinet, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Nathalie BEAULIER – Directrice du pôle Paysages et Nature, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste

Monsieur le Maire : Bonsoir à tous, il est 18h30 et nous pouvons commencer. Je vais procéder à l'appel nominal de vos noms pour vérification du quorum.

Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir la séance. En amont de la séance, avant l'ouverture, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE voulait prendre la parole.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues du Conseil municipal, nous souhaitons aujourd'hui exprimer notre soutien aux agriculteurs et viticulteurs français et en particulier ceux de l'Aude qui ont récemment manifesté pour des conditions de travail dignes. Ces hommes et ces femmes, vous le savez, façonnent notre paysage, nous nourrissent et méritent les moyens de vivre décemment de leur labeur. Cependant, nous ne pouvons pas rester silencieux face à un incident malheureux survenu lors de cette manifestation pendant laquelle le bâtiment de la MSA de Narbonne a été incendié. La MSA, en tant qu'acteur central dans la gestion de la protection sociale des travailleurs agricoles, est essentielle pour nos agriculteurs. Cet établissement est leur interlocuteur unique pour de nombreux aspects de leur vie quotidienne allant des dépenses de santé aux prestations familiales et retraites. Il a subi des dommages qui risquent de créer des retards dans le traitement de leurs dossiers. Je me permets donc de vous demander, Monsieur le Maire, dans un esprit de solidarité envers nos agriculteurs, si la municipalité a envisagé la mise à disposition d'un local municipal pour la MSA, car cela permettrait de maintenir la proximité physique avec des agriculteurs, notamment ceux qui ne maîtrisent pas bien l'outil informatique, offrant ainsi un espace temporaire pour les rendez-vous physiques pendant la période de reconstruction de la MSA. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : On s'est vu juste en amont du Conseil municipal et du coup M. SAINTE-CLUQUE connaît la réponse, mais Jean-Michel ALVAREZ va la donner pour tout le monde.

Monsieur Jean-Michel ALVAREZ : Bonsoir tout le monde. Les deux mutuelles, MUTUALIA et MSA, seront hébergées au PMI (Parc Méditerranéen de l'Innovation) dans notre hôtel d'entreprises. C'est l'hôtel d'entreprises du Grand Narbonne.

Monsieur le Maire : Il faut préciser que dans les locaux de la MSA était hébergée déjà la mutuelle des Narbonnais qui n'a rien à voir avec le secteur agricole et qui est la mutuelle de tout le monde. C'est la première étape. Ensuite, la MSA s'est manifestée et donc on leur propose ces locaux vacants. Voilà pour les précisions.

(Arrivée de Mme Virginie BIROCHEAU à 18h35.)

Je rappelle – maintenant c'est de coutume – si certaines procurations n'ont pas été données. Nous allons élire la secrétaire de séance. Je vous propose d'élire – en grande surprise, exceptionnellement – Madame Éveline RAPINAT. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent?

(Mme Éveline RAPINAT est désignée.)

Monsieur le Maire : Nous allons commencer les points à l'ordre du jour.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote avec vos télécommandes respectives.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Sylvie ALAUX

Monsieur le Maire : Ce sont les décisions prises entre les deux Conseils municipaux. Y a-t-il des interventions?

Monsieur Yann RUDENT : Bonjour à tous et à toutes. C'est une réflexion qui concerne deux décisions la 261 et celle concernant le Castérou. Sur la 261, sur les loges du Parc des sports et de l'amitié, on note une augmentation de 500 000 € liée certes à une flambée des prix, mais aussi à de nouvelles prestations. Peut-on savoir quelles sont ces nouvelles prestations et quelle part représentent-elles dans cette augmentation d'un demi-million?

Pour le Castérou, si l'on additionne toutes les décisions, on aboutit à une augmentation de plus de 200 000 € non pas en raison de l'inflation, mais pour compléter des prestations initialement prévues. Comment expliquez-vous cette série d'augmentations? Merci.

Madame Sylvie ALAUX : Concernant les espaces réceptifs du Parc des sports, effectivement il y a eu des avenants qui représentent au total 12 % d'augmentation. Cette augmentation est liée principalement à la charge des surcoûts de matériaux qui ont augmenté de façon significative. Il y en a eu pour plus de 140 000 €. Ensuite, il y a eu aussi des demandes supplémentaires effectuées par la collectivité qui ont pour but de valoriser les espaces créés. Il s'agit surtout d'une amélioration du revêtement de sol ainsi que du système de sonorisation pour transférer aussi les images d'une salle à une autre. Et aussi une amélioration dans la cuisine pour les traiteurs. Et les peintures...

Monsieur le Maire : Au fur et à mesure de l'avancement des travaux – c'est toujours pareil – vous vous engagez, vous découvrez des choses. On a été à plusieurs réunions de chantier. On n'allait pas livrer quelque chose de tout neuf et d'esthétiquement agréable avec les peintures du sous-plafond qui étaient «dégueulasses». Au fur et à mesure, vous rajoutez, vous complétez pour avoir un produit final en cohérence avec la commande initiale. Y a-t-il autre chose?

Madame Sylvie ALAUX : Pour le Castérou, on retrouve une augmentation importante due à la prise en charge des surcoûts liés au contexte (énergie et matière première). Puis, il y a eu aussi malheureusement des défaillances de certaines entreprises. Certains délais ont dû être prolongés et donc on a eu une augmentation des contrats. On a dû créer aussi le réseau fibre optique pour le PNR

qui a représenté aussi un surcoût assez conséquent. Mais il y a eu aussi des moins-values qui ont compensé l'augmentation.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci, Monsieur le Maire. Comme on a un Conseil municipal relativement court, je remarque que les décisions du Maire sont assez importantes. On apprend beaucoup de choses et c'est pour cela qu'il faut poser des questions. Notamment sur la décision concernant la maîtrise d'œuvre de réhabilitation lourde du Pont de Carcassonne, la décision n°2023-02-183. Vous indiquez que l'enveloppe financière des travaux a évolué de 1 740 000 € HT à 5 140 000 € HT. Je vous rappelle que lors du dernier Conseil municipal du 14 décembre 2023, je vous avais effectivement posé la question de savoir si on n'allait pas avoir une augmentation du coût des travaux tenant l'augmentation des matières premières et l'inflation. Je ne pensais pas qu'on allait avoir une augmentation de 300 % qui est bien au-delà de l'inflation et de l'augmentation des matières premières. Je voulais savoir exactement à quoi elle est due puisque vous indiquez l'existence de problèmes par rapport à ce que demande aussi la SA Réseau SNCF. Je rappelle que l'enveloppe globale était de 7 M€, il me semble qu'il s'agissait de 5 M€ pour l'indemnisation de la SNCF et 2 M€ pour les travaux TTC. Aujourd'hui, on se retrouve à environ 5 M€ pour les travaux. Effectivement, la Ville de Narbonne va avoir besoin d'aide et de subventions des autres collectivités parce que cela fait très cher. Voilà pour cette délibération. Si vous voulez, je passe aux autres ou voulez-vous répondre peut-être à celle-là en premier ? Comme vous voulez.

Madame Sylvie ALAUX : Il est vrai que le délai de réalisation des travaux est reculé par la SNCF puisque maintenant la période d'intervention est décalée sur 2026-2027. Malheureusement, il y a aussi des exigences dues à la technicité des travaux de réhabilitation et il est vrai que nous avons une grosse somme d'augmentation par rapport à ce qui avait été prévu initialement.

Monsieur le Maire : Pour précision, ce ne sont pas 7 M€ que l'État nous a donnés, les services me rappellent que ce sont 9,8 M€.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : La deuxième question porte sur la délibération de réhabilitation et redynamisation des Halles de Narbonne. C'est la décision n°2023-02-285, l'étude concernant le recours à une mission d'accompagnement pour la réhabilitation et la redynamisation des Halles de Narbonne. Dans cette perspective – il s'agit de 35 000 €, c'est le coût normal –

Monsieur le Maire : On a eu une bonne nouvelle hier, on va nous la cofinancer.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Pourriez-vous partager quelques idées préliminaires sur la vision que vous avez de cette infrastructure municipale emblématique ? Et plus précisément, comment envisagez-vous son évolution ? Pensez-vous qu'il faille augmenter la surface dédiée en créant un étage ou tout simplement redistribuer l'aménagement intérieur ? Enfin, dans une dimension aussi importante de cette démarche qui concerne les commerçants des Halles, pouvez-vous nous éclairer sur la manière dont ces acteurs locaux qui font vivre ce lieu au quotidien pourront participer activement à ce processus de réhabilitation et de redynamisation ? Je vous remercie pour ces précisions. Je pense que vous avez déjà une idée derrière la tête puisqu'il y a beaucoup de Halles en France qui ont fait l'objet de réhabilitations et il est vrai que tenant les hauteurs que l'on a, on peut envisager beaucoup de choses dans cet édifice. Il restera bien sûr à savoir le coût et les participations des autres collectivités.

Monsieur le Maire : Déjà sur l'étude, nous avons eu une bonne nouvelle hier. Le projet a été retenu par la Banque des Territoires et nous avons reçu son Directeur territorial, M. NICLAS, hier. Il y aura un cofinancement de l'étude. Ensuite, on ne s'interdit rien. Il y a eu du sourcing – cela se dit en anglais – les services des régions avec Sylvie COUSIN et, je pense, Claude LEBESSOU puisque cela se faisait en binôme sont allés voir un peu partout ce qui se faisait dans des Halles rénovées. Ils ont échangé avec

des commerçants, avec des services de régies également. Ils ont pris des idées. Aujourd'hui, rien n'est arrêté. Avec les Halles, on travaille très bien avec l'association. L'idée est de construire de façon partenariale les Halles de demain. Dans les Halles, actuellement, s'il fait froid à l'extérieur, il fait froid dedans. On a des problématiques techniques aussi. Il y a l'attractivité commerciale, mais également toute la partie technique et structurelle qui est à travailler. Pour ne rien vous cacher, la semaine prochaine nous avons le premier rendez-vous avec le bureau d'études pour répondre à tout leur questionnaire. Ils sont spécialisés dans ce type de missions et le premier rendez-vous va fixer les orientations générales et permettra de partir peut-être sur deux ou trois projets. Ensuite, on affinera pour échanger en concertation avec l'association des Halles, mais pas que... Avec les usagers également pour voir les pratiques, l'accessibilité générale et cela passe par les w.c., etc. Et surtout l'intégration du bâtiment dans sa ville et dans son quartier (voir les schémas concurrentiels). C'est très bien fait, en tout cas sur les premiers échanges que nous avons eus. Nous avons la première rencontre physique la semaine prochaine. On passe 3 heures avec eux, mais je crois que cela dure toute la journée puisque le matin ils vont sur site, ils font les premiers échanges, et l'après-midi il y a la partie orientation globale et enfin on termine sur la partie technique.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Dernière délibération n°2023-04-297, c'est la prestation de débroussaillage. Pour cette délibération, le débroussaillage d'ensemble de la ville, me semble-t-il, est confié par un marché public à la SARL Eco.Va.Na, pour 400 000 € HT. Il me semble qu'avant on faisait appel à plusieurs entreprises. On avait fait une sectorisation de la ville pour l'entretien et il y avait, en fonction des secteurs, le mieux-disant avait le secteur le plus gros, celui en deuxième position un peu moins gros et le dernier avait ce qui reste. Cela faisait une concurrence et il s'agissait aussi d'entreprises souvent narbonnaises ou dans le Narbonnais. J'ai cherché qui était Eco.Va.Na et je me suis aperçu que c'est une entreprise castraise – c'est quand même dans l'Aude – mais dont la présidence est WOODGARDEN alors qu'elle est domiciliée 8 rue du Luxembourg à Narbonne. Cela m'a interrogé et j'ai compris que le gérant de WOODGARDEN était un certain Sébastien ALEXIS qui a pas mal de sociétés et notamment la société SUD ESPACES MAINTENANCE qui fait le service d'aménagement paysager et qui a pour objet social l'entretien et la création d'espaces verts. Je trouvais cela bizarre qu'il n'ait pas postulé par le biais de cette société plutôt narbonnaise que par une société castraise. Je m'interroge : pourquoi ne pas avoir postulé par une société narbonnaise ? Je n'ai rien contre les Castrais, bien au contraire, et pourquoi aussi on ne permet pas de faire plusieurs marchés, de saucissonner, pour faire travailler plusieurs entreprises du Narbonnais, ou alentour, pour ce genre de marchés à bons de commande ?

Monsieur le Maire : Cela a toujours été un marché unique et le saucissonnage est illégal si l'objet est identique, on n'a pas le droit de saucissonner, mais il est vrai que c'était une tradition des collectivités, fut un temps. Le marché n'a pas changé, il a toujours été le même. Avez-vous une explication par rapport à l'enquête de M. SAINTE-CLUQUE ?

Madame Nathalie BEAULIER : C'est la loi du marché, on ne savait pas.

Monsieur le Maire : Il a répondu au marché avec cette société, on ne savait même pas qu'il habitait rue du Luxembourg. Sachez que dans ce marché il y a la partie Ville, mais il y a aussi la partie que l'on fait pour le compte de personnes qui ne souhaitent pas effectuer l'obligation légale de débroussaillage. Du coup, on refacture au coût réel à la personne contrevenante ou qui n'a pas réalisé cette obligation légale de débroussaillage. On a mis du temps – c'est Alexandre GUENFICI qui s'en occupe dans sa délégation – à faire comprendre aux personnes la nécessité. Malheureusement, les feux ont fait comprendre l'urgence de le répéter chaque année. C'est encore contraignant parce que nous sommes obligés d'aller sur site, d'engager des moyens humains pour convaincre un peu toujours les mêmes personnes, mais nous commençons à bien y arriver. En tout cas, maintenant, c'est bien que les collectivités institutionnelles (EDF, etc.) qui ont des propriétés jouent le jeu et

débroussaillent également. Sur cet aspect, on a bien avancé en 5 ou 6 ans. Y a-t-il d'autres questions? On reprend le fil, il faut voter.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

3 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE AU CCAS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Nous vous proposons le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville au profit du CCAS qui exerce les fonctions de responsable du service gestion finances pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

4 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE AU PROFIT DU CCAS (MISSION DPO)

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Mise à disposition d'un agent de la Ville pour exercer les fonctions de délégué à la protection des données pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

5 - RESSOURCES HUMAINES - PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT AU PROFIT DES AGENTS DE LA VILLE DE NARBONNE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la collectivité, et ce dans un contexte de forte inflation, nous vous proposons de mettre en place le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au profit des agents de la Ville. Cette prime serait attribuée aux agents de la collectivité conformément aux dispositions réglementaires. Pour rappel, l'attribution de cette prime est facultative pour les collectivités territoriales. Pour bénéficier de cette prime,

plusieurs conditions cumulatives doivent être respectées : l'agent doit avoir été recruté ou nommé à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023 et les montants de la prime sont déterminés par paliers sur la base de la rémunération brute perçue au cours de la période qui s'étend du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. En fonction de ces paliers, le montant de la prime ira de 400 € à 100 €. Le tableau du versement de la prime est détaillé dans la présente délibération. Cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été présentée au Comité Social Technique le 7 décembre qui a rendu un avis favorable à l'unanimité. Je précise également que l'octroi de cette prime exceptionnelle est envisagé pour le CCAS. Elle a été présentée ce jour même au Conseil d'Administration du CCAS et a reçu aussi un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Bruno BREHON : Merci, Monsieur le Maire. Sur cette délibération juste quelques questions. Vous l'avez dit, il n'y a rien d'obligatoire sur le fait de l'appliquer sur notre collectivité et c'est une bonne chose en plus qu'elle s'applique au CCAS. Je m'interroge sur deux éléments. Pourquoi ne l'a-t-on pas mise en place pour la période 2023 puisque nous avons jusqu'à environ mi-janvier pour le faire ? On aurait pu, d'ici la fin de l'année dernière, la mettre en place et cela aurait peut-être amené du beurre sur les épinards pour les salariés. Derrière, la deuxième question est : au regard du décret, le montant maximum n'est pas celui présenté dans le tableau fourni dans la délibération. Je me pose la question des critères sur lesquels vous vous êtes basés pour faire une différenciation. Sur les différents paliers, on en voit certains à 50 % quand d'autres sont à 30 ou 33 %. Du coup, il y a une différenciation et je me pose la question si effectivement on peut appliquer ces critères de différenciation au regard du décret et de la note du décret en la matière.

Madame Sylvie ALAUX : Concernant la mise en application – si je me trompe, Monsieur DE PECO, vous me reprenez – je crois que la prime peut être versée jusqu'au mois de juin 2024. Ensuite, on a des conditions – comme vous le savez – à respecter. On a eu des rencontres avec les Organisations syndicales qui ont pris une part active au versement de cette prime. Ensuite, il faut qu'elle soit passée – comme vous le savez – au Comité Social Technique et c'est ce qui a été fait et le versement sera effectué sur le mois de février. C'est pour cela qu'on l'a mise à ce Conseil municipal du mois de janvier. Elle a été présentée au Comité le 7 décembre donc on n'a pas pu la présenter au Conseil municipal de décembre.

Sur le montant, effectivement, cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du pouvoir d'achat. On vous en parlera plus tard, mais en plus de la prime nous avons fait le doublement du complément indemnitaire annuel pour les agents. Comme il vous a été présenté, on a augmenté aussi la participation de la part employeur sur la mutuelle et la prévoyance. Toutes ces actions mises en place pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés représentent au total une certaine somme, près de 1 M€. Ensuite – comme vous le savez – il y a l'augmentation du point d'indice au 1^{er} janvier 2024 qui a une grosse incidence aussi. Ensuite, vous me parlez des paliers. Non, on est parti des 800 € et on a fait en dégressif et on en a le droit. Ce sont des montants maximums donnés par le décret, mais nous n'étions pas obligés de les appliquer et on pouvait les réduire. On a fait par palier, je crois par moitié, et après, on est descendu par tranches de 50 €.

Monsieur Bruno BREHON : Je ne critique pas quand vous prenez des mesures sociales, bien au contraire. C'est la différenciation puisqu'on a un décret avec une note – je pense que vous l'avez lue aussi – avec un point particulier sur lequel il y a une insistance, auprès des préfetures notamment, de ne pas prendre d'autres critères que le sujet des paliers de rémunération. Et là...

Madame Sylvie ALAUX : On a respecté le palier des rémunérations.

Monsieur Bruno BREHON : On est d'accord. Ceci étant... Vous ne dépassez pas les paliers, mais entre certains paliers – c'est 50 % – un taux est appliqué.

Madame Sylvie ALAUX : Non. On est parti de moitié pour le premier palier de 400 € et ensuite on est descendu de 50 €. Comme vous le voyez, on passe de 400 à 350, de 350 à 300 puis 250 et on est passé à 150 et à 100 et on a respecté les paliers.

Monsieur Bruno BREHON : On reprendra ultérieurement, si vous voulez, mais on voit bien que le taux appliqué n'est pas le même suivant les paliers donc cela fait des critères de différenciation. La seule chose que je veux dire est qu'il faudrait éviter que l'on soit retoqué sur notre délibération, c'est tout, c'est un critère de différenciation.

Madame Sylvie ALAUX : Ne vous inquiétez pas, nous ne serons pas retoqués puisque nous avons respecté à la lettre. Je fais entièrement confiance au Directeur des Ressources humaines de la collectivité. Je voulais aussi vous signaler que sur la Ville, sur 1 130 agents, il y a quand même plus des 3/4 qui sont sur le palier de 300 et 400 €.

Monsieur le Maire : La même délibération est passée à l'Agglomération dans le même modèle et elle est passée au contrôle de légalité sans être retouchée du tout.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je n'avais pas prévu de réagir, mais j'ai vu un article tout à l'heure sur la grève prévue pour demain par les policiers municipaux. Je trouve que c'est une bonne nouvelle, après on peut discuter des taux et rectifier par rapport à la légalité, mais c'est une bonne chose. Vous avez donné le chiffre, 1 M€, c'est important, mais il ne vous a pas échappé que les policiers municipaux ont décidé de faire un mouvement de grève demain par rapport à la revalorisation de leur rémunération par rapport à l'ensemble des obligations mises à leur charge. J'ai vu que l'action était surtout portée pas contre la municipalité, mais pour demander à l'État plus de moyens. Je n'ai pas trop compris, vous faites déjà des efforts et cette prime va bénéficier aussi aux policiers municipaux. Je comprends leurs revendications parce qu'il est vrai que cela devient très compliqué aujourd'hui d'être policier municipal. D'ailleurs il y a un turn-over impressionnant dans toutes les villes. C'est-à-dire qu'ils tiennent de moins en moins longtemps tellement on leur demande de tâches. Le souci est souvent qu'actuellement les municipalités emploient des policiers municipaux, elles augmentent le nombre et finalement la police nationale n'augmente pas les effectifs en comptant sur les policiers municipaux pour faire le travail à la place. Du coup, ce sont les collectivités municipales qui font la police à la place de la police et de l'État. Il y a quand même un souci ! Je voulais savoir si sur ce qu'ils demandent – vous devez le savoir pour avoir discuté avec eux – l'État peut intervenir pour augmenter le budget consacré aux policiers municipaux avec une enveloppe spécifique pour les policiers municipaux rémunérés par la Ville de Narbonne. Dans ce qui a été publié aujourd'hui, on comprend qu'ils demandent une revalorisation à l'État, mais en même temps, cela veut dire qu'il faut augmenter le budget puisque c'est la municipalité qui paye. Cela veut dire que derrière, il faut des vases communicants. C'est comme ce que fait l'État en ce moment avec les Départements. On demande aux Départements de faire beaucoup de choses, mais on n'a pas, de l'autre côté, les ressources nécessaires pour y faire face. Je voulais juste savoir si vous aviez creusé la question puisque c'est un sujet tout chaud que j'ai lu juste avant de venir au Conseil municipal et que je relie à cette délibération qui est effectivement une bonne nouvelle.

Monsieur le Maire : Je n'anticipe pas, mais on a – avec Mme KAISER, en charge de ce dossier plus spécifiquement – de bons rapports. On échange régulièrement avec tous, avec les agents et les cadres et on fait des efforts. Le dernier que l'on a fait – en plus de cette partie – concerne la rémunération d'un volant d'heures supplémentaires important. Les conditions ne sont pas les mêmes en France. Vous avez des conditions très médiocres dans une grande ville pas très loin, une préfecture pas très loin, où il y a des manifestations d'ailleurs. Nous n'en sommes pas du tout là, mais il y a des surenchères aussi. Et vous avez, sur des communes riches sur la Côte d'Azur par exemple,

des conditions extraordinaires qui d'ailleurs crée des dégradations dans les relations avec les collègues, pas qu'inter polices, mais avec les autres agents. Franchement, sur un évènement comme Barques en scène – on le dit souvent avec Mme KAISER – tout le monde travaille que ce soit le service animation ou la propreté urbaine parce que ce n'est pas facile le lendemain d'aller nettoyer les Barques en scène ; ou encore les techniques qui mettent en place. Tout le monde se donne à fond. Il faut aussi un équilibre général avec les agents de la collectivité et donc on essaie de préserver ces équilibres. Après, il y a des choses justes! Ce sont des métiers physiques, ils sont exposés. On a eu de la casse en 2023 avec des actes courageux qui ont créé des accidents de travail plus ou moins lourds. Il y a un âge... À 55 ans, avec le recul de l'âge de retraite, peut-on être policier municipal et cavalier rue du Luxembourg? Pouvez-vous être en capacité physique d'aller cavalier rue du Luxembourg? Attention, ne croyez pas que les 55 ans... Je vois Jean-Claude JULÈS qui me regarde d'un mauvais œil... Ce n'est pas ce que je dis. Je dis qu'il y a peut-être aussi une condition différente... Je vais prendre des pics derrière! (Rires.)

Il faut se dire comment on projette la précarité, la fin de carrière chez les policiers municipaux, les conditions. Effectivement il y a un rôle de plus en plus prégnant, des réformes sont en instance pour donner à la police municipale un rôle de plus en plus important. Ce n'est pas un métier facile. Je vais vous donner un petit exemple. Un citoyen se gare sur un emplacement réservé aux personnes handicapées, il n'a pas de cartes pour justifier. Il le justifie en disant que c'est pour 2 minutes le temps de poser ses enfants à l'école parce qu'ils sont trop petits. Il prend un PV et, de suite, il écrit au Maire en disant : «*Ce sont des cowboys, ils m'attendaient et 2 minutes après... Je suis en tort, certes, mais pas assez, ce n'est pas grave. Il y a plus grave que moi*». Ils en prennent plein la poire souvent donc on les défend. On essaie de faire respecter les équilibres et de faire respecter l'espace public de la même façon dans ces rôles qui sont parfois difficiles. On échange suffisamment avec eux. À la Ville de Narbonne, ils sont quand même assez bien. Ils ont des bâtiments neufs, des conditions de travail assez sympathiques, ils ont un outil CSU qui fonctionne en arrière base et qui est pour eux une aide logistique primordiale. On équipe chaque année, on inscrit au PPI des budgets importants. On travaille sur les tenues, on essaie vraiment de leur donner des conditions, en même temps que les conditions sociales, qui leur permettent de faire dignement leur activité. Je pense qu'ils ont le menton haut quand ils se promènent dans les rues de Narbonne. En tout cas, nous sommes satisfaits du travail de notre police municipale et je pense qu'ils sont, dans l'ensemble, satisfaits de leur présence à Narbonne. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

6 - COMMANDE PUBLIQUE – AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DE L'ESPACE CULTUREL, SPORTIF ET ÉCONOMIQUE DÉNOMMÉ NARBONNE ARENA

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Cette délibération concerne la révision des tarifs locatifs et des prestations et services obligatoires fournis par l'ARENA lors des évènements organisés dans son enceinte. Dans le contexte d'inflation et conformément aux clauses prévues dans le contrat initial, le délégataire et la collectivité se sont rencontrés afin d'échanger. Ils ont convenu de la possibilité de déroger à l'indexation automatique annuelle de la formule de révision qui aurait entraîné une moins-value des tarifs pour l'année 2024. En effet, l'évolution de cette indexation sur 2022 et 2023 est de 0,99 %. Ils ont convenu d'une augmentation de 5 % qui sera appliquée sur les tarifs concernant les prestations

de sécurité, incendie, gardiennage, contrôle à l'accueil, nettoyage et les prestations techniques. Cette augmentation s'explique par l'augmentation également des fluides, des salaires et des matières premières. Il est à préciser que le coût des prestations concernant les journées ville et les jours de volley seront réactualisés en fonction de l'indice de révision prévu au contrat et de ce fait seraient revus à la baisse.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 2

Le Conseil adopte à la majorité

7 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR LA SENSIBILISATION À LA PRÉSENCE DU CYCLE DE L'EAU DANS LA VILLE

Alain VICO

Projection d'un PowerPoint

Monsieur Alain VICO : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la Ville de Narbonne reste première en matière de désimperméabilisation des sols. Ainsi, sur cette délibération, on va innover pour essayer d'interpeler de façon à ce que les Narbonnais et les touristes qui vont déambuler dans le centre-ville suivent un schéma. Ce schéma représente le cycle de l'eau : quand l'eau tombe sur la ville quel chemin elle va prendre et surtout où elle se trouve. Cette eau devient si rare, il faut préserver cette ressource. En matière de street art – je me mets dans la peau d'Yves – c'est une façon de faire, c'est notre pédagogie de sensibiliser à travers des dessins. Ne pas heurter, ne pas faire peur, mais amener les gens à avoir une réflexion sur toutes ces problématiques de climat. Grâce à cet art, on va essayer d'interpeller et de faire comprendre aux différents publics qui déambuleront dans la ville et qui verront ces fresques que l'eau est partout, sous nos pieds, et elle suit des chemins et il est important de la respecter et de l'économiser.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions?

Madame Viviane THIVENT : Bonsoir à tous. C'est un projet que je trouve intéressant et innovant. Je trouve intéressant d'essayer d'utiliser l'art et la psychologie comportementale pour parler de ces sujets. Pour le coup, c'est quelque chose qui me rend curieuse. J'ai toutefois deux remarques. C'est intéressant de parler du cycle de l'eau, mais j'ai l'impression qu'on a beaucoup de travail à faire aujourd'hui dans notre ville pour économiser cette eau, cette ressource. Il n'a échappé à personne qu'on a un arrêté sécheresse. On continue – parce qu'on n'a pas vraiment d'autres solutions – à nettoyer nos rues à grandes eaux. On continue à arroser les stades. Je pense, vu qu'on parle de cycle de l'eau et qu'on essaie de faire de l'innovation, que cela peut avoir du sens d'avancer et d'expérimenter aussi sur de nouvelles stratégies pour économiser l'eau en termes de propreté publique ou en termes de gestion des stades notamment de foot. En ce moment, les stades de foot sont en train d'être arrosés. J'imagine que tout cela est quantifié, mais je pense qu'il y a des marges de progrès qu'il faudrait faire. Ce visuel est intéressant, mais on n'a pas vu du tout de terre. On parle de désimperméabilisation, mais pour pouvoir répondre aux problématiques du changement climatique, il serait intéressant de parler aussi de végétalisation. C'est intéressant de travailler sur les cours, sur les parkings, mais cela ne peut pas être suffisant. Il faut aussi travailler sur la création de zones de verdure pour les gens, des îlots de fraîcheur. On en a parlé plusieurs fois. Ce sont mes deux

remarques. J'aimerais bien que dans la lignée de ce type de projets, on avance aussi sur ces deux autres thématiques. Merci.

Monsieur Alain VICO : Pour répondre à la deuxième question concernant le pourquoi on se limite à ce sujet-là, la commande de l'Agence de l'eau, pour l'instant, se limite à cette particularité sur le cycle de l'eau en ville. On va peut-être, par la suite, aborder d'autres sujets notamment sur la terre, mais pour l'instant on est sur le cycle de l'eau en milieu urbain. Pour la première question, je vais laisser répondre Bertrand qui est plus au fait du sujet par rapport à la réutilisation.

Monsieur le Maire : Vous n'étiez pas à la conférence sur l'eau. Juste en complément, chaque fois qu'il y a une réflexion sur l'espace public, que ce soit M. VICO ou Sophie PONS-PELOFY, c'est la végétalisation qui prime : rénovation de places, aménagement des Peupliers. Certains d'entre vous étaient présents à la réunion, c'est 1/3 ou moitié de l'espace foncier. C'est compliqué parce que vous avez une loi aussi qui s'appelle la loi ZAN qui évite l'étalement urbain et donc vous êtes censés densifier dans le cœur urbain. Pour nous, c'est un acquis. Là, dans le cas de cette délibération, c'est un partenariat avec l'Agence de l'eau donc c'est difficile de leur expliquer qu'on veut faire autre chose que sensibiliser à la ressource en eau.

Pour les économies d'eau, on a monté des dossiers au printemps et au début de l'été – qui ont été retoqués par l'Administration – pour prévoir, à partir de STEP, la réutilisation des eaux pour le nettoyage des rues, l'arrosage des stades et pour l'irrigation en matière agricole. On a eu une explication et aujourd'hui les dossiers sont reposés. On a adopté une stratégie de dépôt individualisé en fonction de l'objet de la réutilisation. L'ARS dit que l'arrosage des stades est différent du nettoyage urbain au niveau de l'analyse de l'eau. Ce sont des sujets complexes. On inaugure une STEP et on nous dit qu'il va falloir que nous reversions tant de mètres cubes d'eau dans le débit de la rivière ou du ruisseau d'à côté. Tout cela vient en moins et au final l'eau que vous sortez n'est pas parfaite et pourtant elle l'est puisque la STEP est aux normes, complètement. Il y a plein de contradictions dans un millefeuille administratif qui se complexifie. Toutes les démarches ont été faites au printemps. On a été retoqués. On s'est battu, on a reposé les dossiers et on n'a toujours pas de réponse. On relance et on essaie. En attendant, il y a l'usager. Nous sommes en face de l'usager et quand on ne nettoie pas quotidiennement, Mme PONS-PELOFY déguste. Quand on n'arrose pas les stades et que les pelouses se crament, on a des retours négatifs des supporters et des clubs sportifs usagers. On est obligé d'avoir, là aussi, un équilibre. On fait les demandes et on avance. Mme PONS-PELOFY veut compléter.

Madame Sophie PONS-PELOFY : Pour bonne preuve que nous sommes sensibles à la problématique de l'eau, on doit recevoir d'ici quelques semaines une nouvelle laveuse qui consommera jusqu'à 5 fois moins d'eau que les laveuses classiques. C'est un début.

Monsieur le Maire : Les gens sont capables de vous dire que l'eau de réutilisation nettoie moins bien que l'eau propre. On entend de tout. Y a-t-il d'autres interventions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

8 - FINANCES - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ASSOCIATIONS ARAN (ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DE L'ANTENNE DE NARBONNE) ET ADEN (ASSOCIATION DURABLE DES ÉTUDIANTS NARBONNAIS)

Monsieur le Maire : Florian, veux-tu dire un mot ?

Monsieur Florian ROBIN : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Narbonne est engagée auprès de ses étudiants et souhaite les accompagner dans l'animation de leur campus. L'ARAN et l'ADEN, deux associations étudiantes de l'UPVD antenne de Narbonne, désirent réaliser un gala pour marquer la fin de l'année universitaire. Cet événement se déroulera en mars prochain au château de Montplaisir. À ce titre, elles ont sollicité la Ville de Narbonne pour obtenir une subvention. C'est pourquoi il a été décidé de les soutenir en versant une subvention exceptionnelle de 600 €, ventilée de la façon suivante : 300 € à l'ARAN et 300 € à l'ADEN. Vu la commission préparatoire, je propose d'octroyer le versement de la subvention exceptionnelle de 300 € aux deux associations et de charger M. le Maire ou son représentant légal, dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et notamment de signer tout document de type administratif, techniquement ou financier relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire : Merci, Florian. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

9 - FONCIER - ACQUISITION DE LA PARCELLE CI N° 495 - GIRATOIRE DE MALARD

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : C'est une régularisation. Il s'agit de l'acquisition par la commune d'une parcelle de 449 m² qui appartenait aux consorts MIALHE et qui se trouve sous le domaine public sur le giratoire de MALARD. Les consorts MIALHE souhaitent régulariser la situation qui date des années 1980-1990 lors des travaux d'aménagement du quartier de GAZAGNEPAS. Il est proposé d'acquérir ce bien au prix de 1 € et les frais de la transaction seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

10 - FONCIER - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC - LOTISSEMENT LES TERRASSES DE CRABIT

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit de l'incorporation dans le domaine public des parcelles du lotissement Terrasses de CRABIT. Cela correspond à la voirie et à des espaces verts pour une contenance totale de 8 674 m². Les services de la commune et de l'Agglomération dans le cadre de sa compétence Eau et Assainissement ont contrôlé les aménagements réalisés et les diverses irrégularités constatées ont été mises en conformité. La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne approuve l'incorporation des réseaux situés sur ces emprises au sein de son domaine

public. La commune de Narbonne doit, ce soir, approuver la rétrocession des voies et espaces verts dans son domaine public. La transaction interviendra au prix de 1 € et l'ensemble des frais sera à la charge de l'association du lotissement des Terrasses de CRABIT.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

11 - FONCIER – AVENANT BAIL RURAL – M. FABRE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : L'huile est transformée en argent. Il vous est proposé de modifier l'article 9 de fermage du bail rural qui a été consenti à M. FABRE en 2016 pour la plantation et l'exploitation d'une oliveraie. L'article prévoyait un montant de fermage annuel sous forme de denrées de l'ordre d'un sixième de la valeur de la production. N'ayant pas eu de récolte en 2021 et 2022, M. FABRE s'est rapproché de la commune et a demandé une modification des modalités de paiement du fermage. Après échange avec la commune, il a été convenu, entre M. FABRE et la collectivité, le versement d'un loyer annuel d'un montant de 700 € en liquidité et non plus en nature. Les frais de notaire seront à la charge de M. FABRE.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

12 - FONCIER - BILAN DES MUTATIONS 2023

Sylvie ALAUX

Monsieur le Maire : Ce sont toutes les délibérations sur les mutations, cessions et acquisitions que l'on passe tout au long de l'année.

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit du bilan des acquisitions opérées par la commune en 2023. Le bilan des acquisitions et cessions réalisées au titre de l'année 2023 est joint en annexe. Toutes ces acquisitions et cessions vous ont été présentées et ont été adoptées en Conseil municipal. Pour 2023, le montant des acquisitions s'élève à 530 000 € – j'arrondis, excusez-moi – pour une emprise de 1 561 000 m². Le montant des cessions s'élève à 1 134 000 € pour une emprise de 29 387 m². Pour les échanges fonciers, la Ville a acquis 1 229 m² et a cédé 1 093 m² au prix de 1 €. Je vous demande de prendre acte du bilan des acquisitions-cessions.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions?

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du bilan

13 - FONCIER - DÉNOMINATION DE VOIES ET GIRATOIRES

Évelyne RAPINAT

Madame Évelyne RAPINAT : Merci, Monsieur le Maire. La Ville a lancé une campagne de dénomination des giratoires de la commune et avec la commission des noms des rues nous poursuivons cette tâche. À l'issue des débats, 8 giratoires ont trouvé un nom. Dans la zone commerciale de Bonne Source : giratoire Jacme OLIVIER, giratoire Raimond SERRALHER et giratoire Jehan DYMES. Ce sont des commerçants médiévaux narbonnais. Dans la zone commerciale de La Coupe : giratoire de l'Espace de Liberté, giratoire d'Occitanie, giratoire de la Cerdagne, giratoire du Vallesprir et giratoire de Pech Loubat. D'autre part, 4 voies internes à des lotissements à CRABIT s'appelleront désormais : dans le lotissement LE CLOS DES GEYSSIERES, Impasse de la Marsanne ; au lotissement LE BELVÉDÈRE, Impasse Faustine. Et dans le lotissement LES JARDINS D'AUGUSTE, situé rue Auguste Blanqui, Priscille de Castellan. Dans le lotissement GANI'S GARDEN, situé route d'Armissan, Impasse Agnès VARDA. Il convient désormais d'approuver le choix de la commission.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

14 - RÉGIES - DÉPLACEMENT MARCHÉS DE PLEIN VENT À L'OCCASION DU SALON DU LIVRE 2024

Claude LEBESSOU

Monsieur le Maire : C'est classique. Claude ?

Monsieur Claude LEBESSOU : Du 23 au 26 mai, le Salon du livre aura lieu donc les différents marchés (friperies, commerces alimentaires et non alimentaires et bio) devront être déplacés puisqu'on ne pourra pas les recevoir à cette occasion. Nous vous demandons de valider cette décision.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

15 - RÉGIES - SUPPRESSION MARCHÉ DE PLEIN VENT DU JEUDI 16 MAI 2024

Claude LEBESSOU

Monsieur le Maire : Claude ?

Monsieur Claude LEBESSOU : Nous avons l'honneur de voir passer la flamme olympique ce jour-là donc les services de sécurité et des sports sont très exigeants sur la sécurité justement. Nous vous demandons simplement de pouvoir supprimer le marché de plein vent de ce jour-là.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 2

Le Conseil adopte à la majorité

16 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPJ) - CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LA MANIPULATION DES VANNES MARTELLIÈRES PAR LA COMMUNE DE NARBONNE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Cette délibération concerne une convention avec le Grand Narbonne. Depuis 2020, le Grand Narbonne a la compétence eaux pluviales urbaines et doit donc entretenir les vannes martellières sur le réseau pluvial urbain. Considérant que la commune dispose des moyens humains et techniques de proximité permettant une action rapide et coordonnée dans le cadre éventuel du plan communal de sécurité, le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne ont convenu la conclusion de la convention prévoyant l'entretien et la manipulation exclusive par la commune des vannes martellières. Une première convention avait déjà été signée en 2021 et arrive à terme au mois d'avril. Le Grand Narbonne a déjà délibéré sur ce sujet le 7 décembre 2023. Les vannes concernées se situent quai Victor Hugo, Route de Gruissan, Impasse de la Morganite et Avenue Carnot. Cette convention concerne uniquement le petit entretien : débroussaillage, contrôle de l'état, graissage et manipulation, le gros entretien (changement de pièces et réparations) étant pris en charge par le Grand Narbonne.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

17 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNE DE NARBONNE - DGF 2024

Sophie PONS-PELOFY

Monsieur le Maire : Elle paraît anodine, mais elle est importante pour la Ville.

Madame Sophie PONS-PELOFY : Tous les ans nous devons faire parvenir à la préfecture la longueur de voirie qui est intégrée au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement. En effet, la longueur de voirie évolue régulièrement soit avec la création de nouvelles voies, avec des travaux réalisés par la Ville dans le cadre de rétrocessions de voies de lotissements privés ; soit avec l'intégration de voies dans le domaine public communal qui appartenaient à d'autres collectivités comme notamment les voies départementales. Une importante mise à jour de l'inventaire des voies communales a été réalisée fin 2023 afin de prendre en compte les modifications intervenues avant le 1^{er} janvier 2023. Le patrimoine de la commune s'élève ainsi, au 1^{er} janvier 2023, à 415 308 mètres linéaires et le

linéaire de chemins communaux à 29 849 mètres. Ce calcul sera mis à jour chaque année avec des voies intégrées à l'année n-1.

Monsieur le Maire : L'augmentation des voiries et les intégrations quand on a des rétrocessions permettent d'avoir un meilleur calcul sur la DGF et donc de recevoir plus d'argent de l'État. Voilà pourquoi elle est importante. On vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

18 - TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - LUTTE CONTRE LA CABANISATION - PARTENARIAT AVEC LA SAFER

Alexandre GUENFICI

Monsieur Alexandre GUENFICI : Bonsoir. Dans la lutte contre la cabanisation, la Ville de Narbonne a contracté un partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural). Ce contrat nous permet d'être alertés lorsqu'il y a une vente d'un bien rural et nous permet ainsi de contacter éventuellement les notaires pour nous assurer que le bien maintient sa vocation. La SAFER notifie ces ventes. Deuxièmement, ce partenariat nous permet de demander à la SAFER de rédiger la préemption et les formalités nécessaires à la préemption puisqu'elle est spécialisée dans cette activité. Étant donné l'évolution de ses tarifs, la SAFER nous a proposé un avenant au contrat qui existe déjà afin de revoir ses tarifs. Nous vous proposons de valider cet avenant qui tient compte de l'évolution tarifaire de l'activité et des prestations de la SAFER et donc d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce partenariat. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

19 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER JEUNESSE - ACOMPTE 2024

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : Merci, Monsieur le Maire. Tous les ans, à peu près à la même période, on fait un acompte à deux associations. Je rappelle le cadre. Dans sa politique jeunesse, il s'agit de deux associations qui animent et qui accompagnent surtout des jeunes de 11 à 17 ans. Il y a deux objectifs dans le cahier des charges : accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les adolescents. Par des réunions, c'est le jeune qui porte un intérêt, c'est coconstruire à travers une activité ou simplement de vivre ensemble. Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen. Pas plus tard qu'hier, Monsieur le Maire, vous avez reçu l'ARCHE – avec Yamina ABED – pour évoquer en quoi consiste le Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Le parcours de l'apprenti citoyen.

Monsieur Jean-Paul CESAR : Ces actions portent un effet pertinent. Je vous rappelle que nous sommes sur la septième année de contrat avec ces deux associations. C'était quelque chose d'assez unique puisqu'on ne l'avait jamais fait. C'est quelque chose qui nous satisfait et qui satisfait surtout l'intérêt général dans la coconstruction de ces jeunes. Je vous demande, s'il vous plaît, d'apporter un acompte de 40 % pour que l'association puisse continuer à vivre de ses actions. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

20 - ANIMAL DANS LA VILLE - ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION ARDA (ASSOCIATION POUR LES RESPECTS DES DROITS DES ANIMAUX)

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : En l'absence d'Anne-Marie BRETTE, je vous la rapporte. C'est l'adhésion de la commune à l'association ARDA – à ne pas confondre avec celle des agents artistiques – pour le respect des droits des animaux. C'est une association avec laquelle on collabore de façon informelle sur l'accompagnement, le soutien technique et la préparation d'actions. C'est une association assez militante. La somme est relativement modique : 100 € de cotisation annuelle. Cela aidera la délégation de la place de l'animal dans la ville qui compte pour la Ville. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Juste pour info, un cirque a été condamné avant-hier – c'est une première – pour l'occupation illégale sur la commune de Narbonne.

21 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSIION D'UN VÉHICULE - CITROËN C5X

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Sur le site Agorastore avec un prix de vente de départ de 28 000 € et un prix de réserve à 34 000 €. Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Avant de nous quitter, il y a deux questions écrites du groupe Narbonne en commun. Première question sur l'école Marx Dormoy.

Monsieur Bruno BREHON : Merci, Monsieur le Maire. Nous souhaitons porter à votre attention une préoccupation essentielle concernant l'école maternelle Marx Dormoy. Il est constaté que l'établissement rencontre actuellement des contraintes d'espace obligeant certains enfants à effectuer leur sieste dans des locaux non dédiés à cet usage. De plus, pour ceux qui déjeunent à la cantine, le transfert vers un autre emplacement, parfois à pied, est nécessaire. Il est à noter que les terrains adjacents à cette école appartiennent à la commune. Un projet d'extension avait été envisagé comprenant la création de deux classes supplémentaires, d'un dortoir adapté et d'un réfectoire capable d'accueillir l'ensemble des enfants concernés. L'amélioration des infrastructures éducatives est cruciale pour assurer un environnement propice à l'apprentissage et au bien-être des élèves. Notre question est donc la suivante : la municipalité envisage-t-elle la concrétisation de ces travaux et, si oui, à quelle échéance ? Je vous remercie.

Monsieur Jean-Paul CESAR : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour votre information puisqu'on vous a donné sûrement des éléments quelque peu erronés. Je m'en explique. Il faut savoir qu'on a des autorisations, on n'ouvre pas une école comme ça. La PMI nous autorise tant de places en fonction des espaces que ce soit dans le dortoir ou dans son lieu de cantine. Comme Marx Dormoy, nous avons d'autres écoles avec quelques difficultés. Effectivement, à Marx Dormoy on est « au taquet » de ce qu'on peut accueillir comme enfants donc on doit avoir forcément une réflexion. Pour rappel, la PMI nous autorise 18 enfants sur place dans la cantine. Nous sommes en moyenne à 15 au moment méridien. Le reste des enfants – vous avez évoqués le fait qu'ils partent à pied – vous comprenez très bien qu'on a pris l'option de faire des cantines dans toutes les maternelles pour éviter ces déplacements abusifs à l'égard des tout-petits. Il y a entre 36 et 39 enfants en moyenne et grande section qui prennent un bus et qui vont à l'école Marie Curie parce qu'effectivement sur Marx Dormoy – comme je vous l'ai expliqué – avec deux autres écoles, on est à flux tendu. Il y a des explications. Est-on victime de notre succès d'avoir réalisé des cantines dans chaque maternelle ? Peut-être. Il est vrai que c'est un confort hyper intéressant pour l'enfant. Je voudrais vous rappeler qu'avant le COVID on servait 1 800 repas sur les élémentaires et les maternelles et qu'aujourd'hui on est à 2 100. Quelque chose s'est forcément passée. Pendant et juste après le COVID il y avait encore le télétravail et certaines entreprises l'ont suspendu donc on a eu beaucoup plus d'enfants. Mais, quand même, avant le COVID 1 800 enfants et aujourd'hui 2 100. Sur son ensemble, sur les 30 écoles, il y a une réflexion globale. On arrive malgré tout à être dans les clous via les autorisations. Je reviens sur la PMI qui nous autorise tant d'enfants dans ces salles.

Pour ce qui est du dortoir, on a une autorisation de 22 places. À qui s'adressent-elles ? À ces tout-petits, la petite section. On en a 15 qui mangent et 15 qui vont à la sieste. Il se peut – je dis bien il se peut – qu'en moyenne section il y en ait un qui a mal dormi ou qui est malade – vous connaissez les enfants – et puis forcément, de façon pragmatique et afin d'accompagner le bien-être de l'enfant, on le met au dortoir. Cela fait un de plus. Chaque école s'adapte à travers des circonstances du moment. En chiffre, sur le constat de cette école Marx Dormoy, on fait des Conseils d'écoles, 30 écoles, en raison de trois Conseils d'écoles par an. Vous imaginez le volume. Cet outil permet plusieurs choses. Il amène une valeur ajoutée. Ni moi ni vous ne vivons pas dans l'école – je ne sais pas si vous participez aux Conseils – vous ne savez pas comment fonctionne l'intérieur de l'école et vous n'appréciez pas forcément les difficultés que peut rencontrer une école. L'outil Conseil d'école permet de nous faire remonter des attentes et des difficultés. Dans ces Conseils d'écoles, scrupuleusement et dans les mille et un détails, on essaie de répondre, encore une fois, dans l'intérêt de nos enfants. Vous imaginez, sur un volume de 30 écoles, tous ce qu'on a à traiter au quotidien dans nos écoles. Vous savez très bien aussi que le cadre réglementaire des écoles est situé sur une carte scolaire à partir de laquelle on accompagne sur tel endroit ou telle école. Sur ce quartier, pour revenir à Marx Dormoy, il y a deux choses à réfléchir. La première, effectivement, à agrandir l'école

parce que – comme je vous l’ai dit – elle est à flux tendu et il faut anticiper les rentrées prochaines et les nouveaux parents qui vont arriver sur ce secteur.

Une réflexion a été faite, mais en même temps – comme je vous parlais d’autres écoles – elle entre aussi dans la carte scolaire. Si je fais les travaux d’aménagement des dortoirs et de la cantine, je ne sais pas si cela suffira à colmater la future carte scolaire sur ce secteur. Avec le Conseil départemental, il y a une idée qui s’appelle le projet du campus Jules Ferry. C’est une idée très enrichissante dans l’intelligence collective entre le Conseil départemental et la Ville de faire du collège Jules Ferry, de l’élémentaire Jules Ferry et de la maternelle Helvétie un seul pôle. Bien entendu, on cloisonnerait forcément puisqu’on ne peut pas mélanger les collégiens avec les maternelles, quoi que... Il peut y avoir des échanges intergénérationnels. C’est un projet qui a eu de la réflexion de la part du Conseil départemental en appui avec la collectivité et qui rentre dans la carte scolaire de Marx Dormoy. Donc la chute est de se dire qu’on va faire des travaux. Il faut faire des travaux, il faut améliorer le cadre de Marx Dormoy, mais comment? Fait-on un agrandissement du dortoir et de la cantine, sachant – je vous rappelle – qu’on est encore dans les clous? Ou réfléchit-on à une classe supplémentaire, voire deux, parce qu’il y en aura besoin dans les années à venir? Aujourd’hui, on est sur la phase de ce constat. On a lancé une étude sur la carte scolaire pour une éventuelle révision auprès des IEN de l’inspecteur académique parce que nous ne sommes pas seuls dans la réflexion. Au sujet de la carte scolaire, plus on est dans la réflexion, mieux c’est. En tout cas, il est sûr que dans cette école, comme dans les autres, on sera toujours dans la réglementation et dans ce qu’on nous impose.

Au prochain Conseil municipal il y aura une question sur les écoles, sachez, en toute transparence, qu’on a fort à faire notamment dans l’organisation des écoles dans les années à venir. La ville s’étend et à ce jour – je le demande – on voit sortir de terre des habitations. À qui s’adressent-elles? Aux familles ou à de jeunes retraités actifs qui vont arriver. Y aura-t-il un besoin d’école, de service public lié aux écoles ou aux crèches? Les services ont besoin de savoir pour pouvoir se projeter à l’avenir. On y réfléchit et sur Marx Dormoy, si cela peut vous rassurer, quelque chose sera fait forcément.

Monsieur le Maire : Deuxième question sur le Parc des Expositions.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : J’ai écouté avec attention ce que disait M. CESAR. Avant de poser la question, je voudrais dire... Vous indiquiez qu’on ne connaît pas le fonctionnement des écoles, mais on est plusieurs à avoir été élus ou à être parents donc on connaît les Conseils d’Administration, moi-même j’ai été dans un Conseil d’Administration d’une école et j’allais à tous les Conseils d’Administration. C’est un travail important, qui prend beaucoup de temps et aux services aussi puisqu’après il faut remonter les informations, voir le budget qu’on alloue chaque année aux écoles et c’est un budget conséquent. Il y a toujours beaucoup de choses à faire. Une petite anecdote par rapport à ce que vous dites. Il me semble quand même que le problème de l’école Marx Dormoy aurait pu être évité si effectivement le groupe scolaire de Réveillon-Montplaisir avait été réalisé.

Monsieur le Maire : Là, on n’est pas dans le débat! C’est la question écrite. Si vous voulez qu’on joue la règle, on la respecte.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Puisqu’une grosse partie des enfants de l’école Marx Dormoy relève de ce secteur. Quand vous parlez de ville qui s’étend, cela correspond – je rebondis sur ce que vous avez dit et vous avez raison – la ville s’étend et il est vrai que plus tard peut-être qu’il y aura d’autres projets de ce type donc vous ferez une extension de Marx Dormoy ou autre chose, on verra.

La deuxième question est sur l’abandon du projet de casino et l’aménagement du Parc des Expositions avec la création d’un hôtel haut de gamme. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, lors du Conseil municipal du 8 juin 2023, nous avons exprimé ici nos préoccupations

quant à votre désir de transformer le Parc des Expositions en un casino pour obtenir de nouvelles recettes fiscales soulignant les risques potentiels pour la santé et la sécurité des habitants de Narbonne. Nous avons appris par voie de presse que notre analyse avait été entendue comme en témoigne votre renoncement au projet de casino. Nous accueillons, bien entendu, favorablement votre nouvelle orientation vers la modernisation – nous avons lu – du Parc des Expositions avec la création d'un hôtel haut de gamme. Nos questions sont les suivantes : envisagez-vous de reprendre le projet de rénovation initié par Jacques BASCOU à l'Agglomération visant à requalifier le Parc des Expositions pour en faire un espace modulable ? C'est le terme qui a été repris par les journalistes de *L'Indépendant*. Je vous rappelle qu'il y avait effectivement un projet clés en main qui avait été initié par Jacques BASCOU entre 4 et 6 M€ dont au moins 300 000 € avaient déjà été investis, voire un peu plus. On souhaiterait savoir si on reprend ce projet propice à accueillir des conférences et des manifestations professionnelles, comme vous l'avez indiqué vous-mêmes. La deuxième question est : à qui souhaitez-vous confier la construction d'un hôtel haut de gamme ? Avez-vous déjà une idée ? Nous vous remercions donc de nous fournir des éclaircissements sur ces points cruciaux qui démontrent une évolution sage et bienvenue dans la direction des intérêts de notre communauté.

Monsieur le Maire : Je recommence l'explication globale. La gestion par la Société d'Économie Mixte du Parc des Expositions, suite à la période du COVID, a laissé des traces. C'est un équipement qui est constaté comme vieillissant, très peu d'occupation et, du coup, on s'est posé toutes les questions. Nous avons exploré tous les champs des possibles et nous avons « sourcé » l'ensemble des possibilités pour le Parc des Expositions. Il a été, à l'unanimité, décidé de ne pas poursuivre plus en amont les études portées, en l'occurrence celles d'éventuellement pouvoir accueillir un casino et de se rediriger vers une modernisation de l'outil. Des projets, on en découvre partout, des projets qui restent dans les cartons, qui sont proposés par des équipes d'opposition, mais aussi par des équipes majoritaires qui ont tout loisir de les entreprendre et de les développer en 12 ans. Eh bien, on en a trouvé d'autres. Aujourd'hui, c'est un projet de 2024. Aujourd'hui – parce qu'il y a l'inflation, on en parle et M. RUDENT avait posé des questions tout à l'heure – les coûts ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui, l'idée générale est de rendre le bâtiment économe parce qu'il est très énergivore : rabaisser les plafonds, travailler l'acoustique. La modularité, non ! Parce qu'il nous faut de grandes espaces, mais il faut qu'il soit adaptable et donc une des parties sera, dans une première réflexion, prévue pour un aménagement modulé. L'idée générale est d'avoir une complémentarité avec le Théâtre scène nationale – et la deuxième salle de cinéma, d'ailleurs l'ensemble – le réceptif du Parc des sports, l'ARENA et le Narbo Via. C'est d'avoir vraiment quatre offres qui se complètent. Ce sera porté là aussi – on répond en Conseil municipal parce qu'il y a une particularité – puisque quand il s'agit d'un casino, la Ville est propriétaire des murs du Parc des Expositions, mais le donne à l'Agglomération au titre de la compétence économique. Si c'est un casino, la Ville reprend sa propriété pour donner en DSP puisque la loi le régit comme cela. C'est donc l'Agglomération qui va se poser les questions sur son outil économique puisque la gestion du Parc des Expositions est revenue en régie. C'est la délégation de Jean-Michel ALVAREZ. Une trentaine de dates sont déjà réservées donc c'est la preuve qu'il y a une demande forte, jamais aussi forte que depuis les 4 ou 5 dernières années. Nous sommes en train de recruter un directeur du Parc des Expositions pour booster à la fois l'aspect commercial, c'est-à-dire le démarchage des entreprises, et ne pas hésiter à aller sur d'autres salons. C'est ce que nous voulons : faire les VRP de notre Parc des Expositions et vendre Narbonne en même temps. La dernière partie de ces travaux consistera en un relooking de la partie extérieure en gardant l'esprit des colonnades, peut-être, mais en les améliorant. Cela ne plaît pas à tout le monde (*Rires.*) on verra si on les améliore, mais, en tout cas, arranger l'aspect extérieur pour le rendre un peu plus esthétique. Aujourd'hui, l'idée est surtout l'aménagement de l'aire de Creissel et la conception autour du parc. L'emprise foncière sera confiée à ALENIS qui réfléchit et qui va nous faire des propositions dans pas longtemps pour faire sauter les barrières ; ouvrir complètement sur la ville le Parc des Expositions ; repenser en dégoudronnant, en élevant toutes les couches de bitume et faire ce qu'on appelle un jardin à voiture en végétalisant l'ensemble et créer comme un îlot avec des arbres. Quand il y a les voitures, c'est un parking et quand il n'y a pas les

voitures, c'est un parc de promenade avec des niveaux qui permettent des passages de part et d'autre.

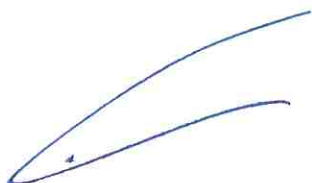
Sur la deuxième question, vous demandez à qui nous souhaitons confier. On ne s'est jamais posé la question : à qui? La vraie question que l'on s'est posée est : qu'est-ce qu'on veut? C'est quoi et non pas qui. Et nous voulons le cahier des charges qu'on est en train de rédiger puisque ce sera une vente de gré à gré sur un cahier des charges. On veut – on l'a arrêté avec les élus – un hôtel 80 ou 100 numéros avec un roof top parce qu'on a le cône de vue c'est-à-dire la perspective sur les quais Victor Hugo. On a une vue qui va jusqu'à la cathédrale et au-delà. Puis, un autre cône de qui va sur la chaîne des Pyrénées. On aimerait aménager – pour rester dans l'esprit loisirs de ce quartier et dans la modernité – un toit-terrasse, qui s'appelle un roof top, avec un restaurant qualitatif. On connaît à peu près l'emplacement de ce démembrement de foncier que l'on ferait pour faire cette vente de gré à gré. Voilà les éléments que je pouvais vous livrer sur les questions écrites.

Le Conseil municipal est terminé. Je vous annonce que le prochain Conseil municipal aura lieu le 4 avril 2024 à 18h30. Merci et bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54

Signature du Secrétaire de Séance

Évelyne RAPINAT



Signature de M. le Maire

Bertrand MALQUIER

